



Services Municipaux Extrascolaires 2009/2010

Informations & inscriptions

Rentrée scolaire : Jeudi 3 septembre 2009

INSCRIPTIONS ET REGLEMENTS
uniquement le matin de 8 H 30 à 12 H

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY
Monsieur David MORINEAU
36, route de Megève
B.P. 27
74120 PRAZ-SUR-ARLY
Tél. : 04 50 21 90 28

CANTINE SCOLAIRE

Responsable : Mme Sylviane JOND
Téléphone : 06 26 59 08 74

Le service fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont pris en charge de 11h30 à 13h20 par le personnel municipal.

Le transfert des enfants de l'école maternelle est effectué sous la surveillance du personnel municipal.

TRES IMPORTANT :

L'inscription de vos enfants est obligatoire :

Pour les repas occasionnels l'enfant devra être obligatoirement inscrit le jeudi avant 14h00 de la semaine S-1. Il n'est pas accepté d'inscription ni de désistement en dehors de ce délai.

Tarifs pour un repas* (au 1/11/08):

- Inscription régulière : 3,96 €
- Inscription occasionnelle : 5,25 €

Est considérée comme une inscription régulière une inscription supérieure à 4 repas par mois.
A 4 repas et moins dans le mois, le tarif est occasionnel.

L'inscription est obligatoire y compris pour les enfants déjà scolarisés :

- Remplir une fiche d'inscription par enfant
- L'inscription des enfants ayant un régime alimentaire spécial (allergies...) est soumise à l'avis de la Commission et du Responsable du restaurant scolaire.

Si votre enfant est inscrit pour le repas de midi et, si, pour un cas de force majeure, vous le récupérez au portail, vous devez impérativement prévenir la personne responsable de la sortie.

Seules les absences justifiées supérieures à 2 jours seront décomptées.

Aucun enfant inscrit à la cantine ne sera autorisé à sortir sans un mot des parents remis le matin à l'enseignant(e).

* Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en début d'année scolaire.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Responsables : Sylviane JOND & Cristel GAIDON
Téléphone : 06 26 59 08 74

Le service fonctionne lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants des écoles sont pris en charge le matin de 7h45 à 8h20 et de 16h30 à 18h00 par le personnel municipal.

Le transfert des enfants de l'école maternelle est effectué sous la surveillance du personnel municipal.

Pour l'entrée et la sortie du Périscolaire, les parents sont accueillis avec l'enfant dans la salle périscolaire du dernier étage, auprès de la personne responsable.

TRES IMPORTANT :

L'inscription de vos enfants est obligatoire.

Pour des raisons de confort et de sécurité, les inscriptions sont limitées à 15 enfants présents par séance.

Les enfants ne seront remis qu'aux parents sauf autorisation spéciale et préalable.

Le respect des horaires est impératif.

Prévoir le goûter des enfants (obligatoire).

Tarif pour un Trimestre * (au 1/11/08) :

- Inscription accueil du matin : 31 €
- Inscription accueil de l'après-midi : 51 €

Tarif Occasionnel pour 5 inscriptions valables toute l'année scolaire* (au 1/11/08):

- Inscription accueil du matin : 11 €
- Inscription accueil de l'après-midi : 18 €

L'inscription occasionnelle est enregistrée sous réserve de places disponibles auprès de la personne chargée de l'accueil périscolaire à J-1 et décomptée d'un capital de 5 inscriptions préalablement achetées en Mairie.

* Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en début d'année scolaire.

ETUDE SURVEILLEE

Responsable : Mme Helen EASTWOOD

Le service fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école de 16h30 à 18h00 par le personnel municipal.

L'étude est ouverte aux élèves du CP au CM2.

La 1ère demi-heure est consacrée à un temps de récréation, l'heure suivante aux devoirs et/ou à une activité éducative.

TRES IMPORTANT :

L'inscription de vos enfants est obligatoire (y compris entre 16h30 et 17h00).
La sortie avant la fin de l'étude n'est accordée que sur demande préalable et exceptionnelle.

Après 17h00, tout enfant présent sera considéré comme étant à l'étude.

Tarif pour une étude *(tarifs au 1/11/08) :

- * Inscription régulière : 2,20 €
- * Inscription occasionnelle : 3,60 €

Est considérée comme inscription régulière une inscription supérieure à 4 présences par mois.

À 4 présences et moins dans le mois, le tarif est occasionnel.

* Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés en début d'année scolaire.